



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 71257

## Texte de la question

M. Yves Fromion appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème que pose le passage à l'euro pour les experts-comptables. En effet, cette profession, pour permettre aux entreprises de s'acquitter en temps et en heure de leurs obligations, doit pouvoir bénéficier de règles dérogatoires pour le temps de travail en 2002. Aussi, il lui demande, quelle que soit la taille du cabinet d'experts-comptables, de prendre des dispositions du même type que celles adoptées pour les banques et les transporteurs de fonds.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Fromion](#)

**Circonscription :** Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71257

**Rubrique :** Moyens de paiement

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 décembre 2001, page 7486